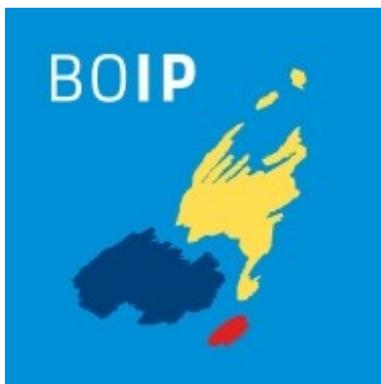




Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 8 novembre 2016, les emblèmes de l'«Organisation Benelux de la Propriété Intellectuelle», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. les emblèmes



8 novembre 2016

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle